



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Conseil

Question écrite n° 70152

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaiterait appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet des conclusions du Conseil européen des 16 et 17 juin 2005. Lors de ce sommet, les dirigeants européens ont exprimé leur volonté d'engager une réflexion globale dans chacun des États membres afin de mieux comprendre les aspirations et les craintes des citoyens au sujet de l'Europe. En conséquence, il lui demande de lui indiquer la forme que prendra ce grand débat national ainsi que les acteurs chargés de l'animer.

Texte de la réponse

La France a connu un large débat sur l'Europe, à la faveur de la campagne référendaire. Après le vote du 29 mai, il importe, comme l'a souhaité le Président de la République, de « créer un nouveau consensus » sur le projet européen. Ceci nécessite de proposer aux citoyens une façon de construire l'Europe qui les associe mieux aux décisions. C'est dans cette perspective que le Premier ministre proposera prochainement au Président de la République une série de mesures afin d'associer davantage le Parlement français mais aussi les collectivités locales, les partenaires sociaux et la société civile aux processus de décision européens. Il faut également favoriser des initiatives européennes concrètes de nature à répondre aux préoccupations des citoyens. Il faut ainsi, par ces projets concrets, attester de la valeur ajoutée des politiques européennes et répondre aux préoccupations des citoyens. De tels projets doivent être menés dans des domaines tels que la croissance et l'emploi, la sécurité, la recherche, la compétitivité ou la cohésion sociale. Il s'agit de prouver la capacité de l'Union à concilier le dynamisme économique et les exigences de sécurité et de protection pour les citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70152

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 6976

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12010